

**Province de Québec
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mercredi 18 novembre 2020* à 17 h par le biais de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nathalie Traversy et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux et Michel Bélisle sous la présidence de madame Ginette Nadeau, pro-mairesse, formant le quorum du conseil.

SONT ABSENTS : Marie-Pier Guévin-Michaud, Steeve Desmarais et Éric Descheneaux

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : Séance à huis clos due à pandémie de la maladie à coronavirus.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-11-443

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point Affaires diverses ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

03. Programme d'aide à la voirie locale – Projet particulier d'amélioration (PPA) - Attestation de la fin des travaux ;
04. Fauchage des abords des routes – Deuxième demande de soumissions ;

HYGIÈNE DU MILIEU

05. Contrôle biologique des mouches noires – Autorisation de paiement d'ajustement ;
06. Écocentre – Déchiquetage des branches – Autorisation de paiement ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

07. Bâtiment abritant une toilette publique situé à l'arrière de l'église du secteur Notre-Dame – Réfection complète de la toiture ;

08. Levée de l'assemblée.

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

03. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – Projet particulier d'amélioration (PPA) - Attestation de la fin des travaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-11-444

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les dépenses d'un montant de ± 127 888,71 \$ (taxes en sus) relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

04. FAUCHAGE DES ABORDS DES ROUTES – Deuxième demande de soumissions

CONSIDÉRANT QU'une première demande de soumission a été faite pour les travaux de fauchage des abords des routes appartenant à la Municipalité et au ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux demandés dans cet appel d'offres étaient deux coupes par année, soit avant la fête Nationale et avant la dernière fin de semaine du mois d'août, dans l'entièreté du fossé, soit du bord jusqu'au fond et de l'autre côté, ce qui représente un total d'environ 8 passages de faucheuse par année ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat d'ouverture faite le 11 novembre dernier, les coûts soumis par le seul soumissionnaire, soit l'entreprise 9253-4015 Québec inc – David Bailey, étaient de 27 250 \$ (taxes en sus) par année ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis étaient trop élevé, soit une augmentation d'environ 18 000 \$ de plus que les années précédentes ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-11-441 annule le processus d'appel d'offres, il faut donc refaire une demande de soumission ;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième appel d'offres demandera, pour la première coupe, seulement le fond et le bord du fossé, et pour la deuxième coupe, l'entièreté du fossé, soit du bord jusqu'au fond et de l'autre côté ;

2020-11-445

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater à nouveau la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à préparer les documents pour une deuxième demande de soumissions par invitation à différents entrepreneurs ;

QUE les soumissions seront pour une période d'un an avec possibilité de renouvellement pour deux ans.

HYGIÈNE DU MILIEU

05. CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES – Autorisation de paiement d'ajustement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une facture de la part de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour le contrôle biologique des mouches noires afin d'effectuer un ajustement de coût dû à une erreur ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-11-446

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de l'ajustement demandé par la Municipalité de Saint-François-du-Lac au coût de ± 1 300,50 \$ pour le contrôle biologique des mouches noires.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Arrosage - insectes » 02 470 01 951

06. ÉCOCENTRE – Déchiquetage des branches – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Municipalité de Pierreville peuvent déposer à l'écocentre d'Odanak leurs branches et leurs feuilles mortes afin qu'elles soient déchiquetées ;

CONSIDÉRANT QUE ce service n'était pas inclus dans l'entente originale, il faut donc le payer en surplus ;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure soumission obtenue par les responsables de l'écocentre est d'un montant de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau Environnement et Terre d'Odanak a prévu à son budget un montant de 3 000 \$ pour le broyage, la Municipalité doit payer le 1 000 \$ restant ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-11-447

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement en extra de ± 1 000 \$ (taxes en sus) pour de déchiquetage des branches à l'écocentre d'Odanak.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Écocentre - Déchiquetage de branches » 02 453 01 951

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

07. BÂTIMENT ABRITANT UNE TOILETTE PUBLIQUE SITUÉ À L'ARRIÈRE DE L'ÉGLISE DU SECTEUR NOTRE-DAME – Réfection complète de la toiture

CONSIDÉRANT QUE la toiture du cabanon, abritant les toilettes, situé sur le terrain de soccer derrière l'église du secteur Notre-Dame est en voie de s'affaisser ;

CONSIDÉRANT QU'une réfection complète de la toiture doit être faite rapidement, soit enlever la couverture existante, la membrane sur l'avant-toit et la sous-couche synthétique ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-11-448

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise Pro-Couvreur afin de procéder aux travaux de réfection complète de la toiture du cabanon sur le terrain de soccer derrière l'église du secteur Notre-Dame au coût de ± 1 600 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R Chalet loisirs ND & PAT » 02 701 22 522

08. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-11-449

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 17 h 14.

Ginette Nadeau
Pro-mairesse

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière